

Indecosa CGT fête ses 40 ans

1 novembre 2019

La CGT et son rapport à la consommation

La création, en octobre 1979, par la CGT d'une organisation de consommateurs n'allait pas de soi. Quelles raisons ont présidé à sa mise en place et quel était le rôle de cette nouvelle organisation ? En apportant une nouvelle dimension à la question de la consommation, Indecosa-CGT a bousculé bien des certitudes.

Dans les années 1970, la CGT est la principale organisation de défense des intérêts des salariés, qui représentent 80 % de la population active. Son audience et son aptitude à traiter de l'ensemble des problèmes posés aux travailleurs, que ce soit le pouvoir d'achat, les conditions de travail et de vie telles que le logement, les transports, la santé, l'éducation, font que la CGT constitue la principale organisation de défense des consommateurs salariés. Forte de ces expériences, la CGT revendique alors énergiquement sa place dans les organismes ayant vocation à traiter des questions de la consommation.

Le gouvernement et un certain nombre d'associations de consommateurs y sont fortement opposés. Les questions de consommation sont un terrain utilisé par les pouvoirs publics pour tenter de réduire ou d'amenuiser le pouvoir d'achat des salaires avec des formules telles que "acheter mieux, pour acheter plus". L'intervention de la CGT est donc indispensable pour combattre les campagnes idéologiques et recentrer le débat dans ses dimensions réelles, celles de la défense des travailleurs pour leurs revendications et leur protection en tant que producteurs et consommateurs. C'est ainsi que la CGT va créer son propre indice des prix, en 1972, dans une conjoncture économique et sociale de rapide hausse des prix. Cette initiative résulte d'une suggestion d'Henri Krasucki, alors en charge de la politique revendicative de la CGT. La publication de cet indice prendra fin en juillet 1989. Le 25 novembre 1975, une note confédérale (1) consacre trente pages au traitement du problème de la consommation et des organisations de consommateurs. Dans cette note, nous pouvons lire : *"La question de la consommation populaire se trouve au centre des luttes sociales actuelles. Elle recouvre également un champ important des affrontements*

idéologiques. [...] Période, où le patronat et le gouvernement déploient une vaste campagne pour attribuer à "l'excès" de consommation la responsabilité de l'inflation et les dérèglements économiques inhérents à la crise structurelle du capitalisme monopolistique d'État. [...]"

L'Impulsion de Georges Séguy

En 1978, le 40e Congrès montre que la CGT est de plus en plus sensible aux problématiques de consommation. Elle étend ses préoccupations aux conditions dans lesquelles la force de travail, une fois louée, évolue dans l'environnement immédiat de l'entreprise. D'autre part, l'influence de la consommation sur les conditions de travail a laissé place à la notion extensive de vie au travail. Ce concept couvre les habitudes de consommation des travailleurs dans leur vie quotidienne, prenant en compte leur double dimension de travailleurs et de consommateurs. Aussi, les thématiques du 40e Congrès sont porteuses de la nécessité de la création d'un outil qui serait le garant de l'articulation revendicative travailleur/consommateur, recherchant en permanence les nécessaires convergences.

La CGT décide de fonder sa propre organisation de consommateurs, pour l'Information et la défense des consommateurs salariés (Indecosa-CGT), dont les statuts sont publiés au Journal officiel le 20 octobre 1979. Domiciliée au 213, rue Lafayette, dans le dixième arrondissement de Paris, l'association se donne pour but "d'introduire la dimension de classe souvent absente de l'idéologie de la défense des consommateurs". Le conseil d'administration constitutif place Indecosa-CGT sous la présidence d'Ernest Deiss, assisté d'Hélène Mabile, de Jean-Louis Butourd, de Michel Madieu et de Julien Livi (frère d'Yves Montant), élus secrétaires nationaux d'INDECOSA-CGT.

L'intervention de la CGT est donc indispensable pour combattre les campagnes idéologiques et recentrer le débat dans ses dimensions réelles, celles de la défense des travailleurs pour leurs revendications et leur protection en tant que producteurs et consommateurs.

(1) Note économique, numéro 122, 1975, Centre confédéral d'études économiques et sociales.

La naissance de l'association de la CGT

Le 20 décembre 1979, en présence de Georges Séguy, Ernest DEISS présente à la

presse l'association de défense des consommateurs salariés de la CGT. Il déclare: *"[...] Le rôle de l'Indecosa-CGT n'étant pas de suppléer, ni de conforter l'action de la Confédération génitrice sur ces questions, mais de développer une activité spécifique dans le domaine de l'étude de l'information et de l'organisation, de l'action."*

Le document du 41e Congrès confédéral de juin 1982, précise la démarche de la CGT. Indecosa-CGT trouve enfin sa place dans les statuts de la CGT. L'article 25, intitulé "Défense des consommateurs salariés", dispose que les adhérents de la CGT sont de droits membres de l'association.

Actuellement, Indecosa-CGT a un réseau de plus de trois cents points d'accueil dans la quasi-totalité des principales villes du pays, dans les grandes entreprises, les quartiers des grandes agglomérations. Les permanences répondent aux demandes et aux besoins de l'ensemble des consommateurs salariés. Ainsi, l'association de la CGT conjugue, à la fois, réponse individuelle et collective en veillant aux conditions sociales et environnementales, à la qualité et au juste prix des produits et des services que nous consommons.

En outre, Indecosa-CGT participe aux instances où l'intérêt des consommateurs est en jeu. Ainsi, elle contribue aux travaux du Conseil National de la Consommation (CNC) et elle est représentée au sein des organismes de défense et d'information des consommateurs tel que Institut National de la Consommation (INC), etc.

Indecosa-CGT est également présente aux initiatives de la Commission européenne et au Conseil économique et social européen. Depuis novembre 2009, date de la création de l'European Consumer's Union (ECU), présente dans quatorze pays, elle en est adhérente.

« L'association de la CGT conjugue, à la fois, réponse individuelle et collective en veillant aux conditions sociales et environnementales, à la qualité et au juste prix des produits et des services que nous consommons »

Les actions d'Indecosa-CGT

Les travaux de l'association durant les années 1980 ont, par exemple, porté sur la valeur des produits, la réglementation des locations de vacances, la gratuité des chèques. Face à la montée du mal-logement, elle a présenté des candidats aux

élections des locataires dans le parc locatif social. Fin des années 1990, elle a agi auprès des pouvoirs publics lors des débats de la loi contre les exclusions. Son expertise est reconnue par le CNC : la législation des loteries ou les actions menées contre l'utilisation des éthers de glycol à usage domestique et professionnel, ou contre les pratiques de viandes au détergent dans l'affaire Brunet, en 2001, et sur l'ensemble des scandales de l'industrie agroalimentaire des années 2000.

Depuis 2007, Indecosa-CGT se bat pour l'interdiction de la mise en culture du maïs MON810. Elle a également engagé des procédures judiciaires pour défendre les victimes du Médiateur des laboratoires Servier ainsi que dans le cadre d'une fraude sur l'origine d'un produit destiné à gazéifier l'eau (Sodastream).

En 2013, Indecosa-CGT a engagé une procédure conjointement avec le syndicat CGT du grand groupe français concerné et la fédération CGT-Métallurgie pour une affaire relative à des pratiques commerciales trompeuses liées aux engagements en matière de protection de l'environnement et de développement durable (code de bonne conduite). La seconde plainte concerne un fabricant de produits électroniques, à laquelle se sont jointes les associations Peuples solidaires et Sherpa, afin de faire reconnaître que les engagements éthiques (exploitation d'enfants et conditions de travail indignes) de la marque sont bafoués en Chine.

Indecosa-CGT est intervenue au CNC et au grand débat national sur les nanoparticules et le développement nanotechnologies.

La “Walmartisation” de l'économie

Aujourd'hui, les sciences et les techniques bouleversent notre vision du monde ainsi que notre rapport à la consommation et à notre environnement. La “Walmartisation” de notre économie repose sur un modèle économique fondé sur l'importation, la distribution et l'optimisation des chaînes de logistiques, plus que sur l'excellence industrielle et manufacturière. Elle se traduit par une politique des “petits prix” qui accroît la pression sur les fournisseurs et les bas salaires. Plus que jamais, Indecosa-CGT apporte une voix originale dans le mouvement consumériste, celle des 25,8 millions de Français occupant un emploi salarié, des privés d'emplois et des retraités. n

Patrice Bouillon, Secrétaire national

Article publié en mars 2017
dans le n°141 des Cahiers de l'IHS

IN MAGAZINE • HORS-SÉRIE • NOVEMBRE 2019 - SPÉCIAL 40 ANS